

montant au départ de 3.5 à 10 milliards, pourront atteindre, suite aux amendements, 7 milliards dans le cas des assurances. Il voulait initialement porter de 2.5 à 10 milliards le montant des prêts et des cautions, et grâce au débat, ce montant a été ramené à 6 milliards. Les pertes encourues dans ces conditions devront être remboursées à même le Fonds du revenu consolidé sans avoir à en demander l'autorisation au Parlement.

Le second grand objectif du projet de loi C-110 consiste à modifier la structure et les pouvoirs actuels du conseil d'administration. Nous relèverons certains problèmes particuliers à cet égard. Le nombre des administrateurs passera de 12 à 15, et on abandonne la disposition exigeant que six des administrateurs soient recrutés dans la Fonction publique. Voilà qui ne va pas assez loin pour assurer une participation suffisante du secteur privé au conseil d'administration. Si le gouvernement le voulait, il pourrait ne nommer absolument personne du secteur privé. Il est donc juste de dire que la Société pour l'expansion des exportations n'est pas vraiment tenue de rendre des comptes au Parlement.

Je me dois de signaler un exemple précis et flagrant de manque de responsabilité financière et de l'intérêt que portent à la question ceux qui font pression pour faire accroître l'intervention financière du gouvernement; je me reporterai encore un fois aux délibérations du 23 septembre lorsque le député de York-Peel, en parlant de l'octroi de prêts par la SEE à une entreprise dont l'honorable Jean-Pierre Goyer est membre du conseil d'administration, a tenu les propos suivants comme en fait foi le harsard à la page 27440:

Par pure coïncidence, l'honorable Jean-Pierre Goyer, C.P., C.R., siège au conseil d'administration de Bombardier Inc. Quand j'ai vu son nom, cela m'a rappelé quelque chose. Cette personne a déjà siégé parmi les députés d'en face, cotoyant un bon nombre de ces parlementaires qui gouvernent si mal notre pays à l'heure actuelle. Comme nous le savons aussi, ce même Jean-Pierre Goyer est le vice-président de la société Canadair Inc. (...) Or cette entreprise a gaspillé 1.4 milliard de dollars des deniers publics; le gouvernement l'a lui-même reconnu. Voilà donc une autre entreprise qui bénéficie de subventions de l'ordre de 970 millions de dollars par la Société pour l'expansion des exportations et qui a en commun avec Canadair le même personnage libéral, soit M. Jean-Pierre Goyer. (...) ... le financement de Bombardier par la Société pour l'expansion des exportations portait sur une vente à la Transit Authority de New York qui est presque moribonde. En parcourant la même revue statistique, on constate que la Metropolitan Transportation Authority de New York a profité deux fois de la générosité du gouvernement canadien. La SEE lui a versé directement \$294,912,000, ce à quoi le gouvernement a ajouté \$626,688,000. N'est-ce pas merveilleux! Quelle vache à lait! L'affaire était tellement flagrante que le département américain du Commerce a intenté des poursuites, alléguant qu'à son avis, le gouvernement canadien avait consenti une subvention de \$167,225 par voiture de métro que la Transit Authority achèterait.

● (1640)

Est-ce possible que le gouvernement, qui refuse de subventionner le transport des banlieusards à Toronto, Montréal et Vancouver, accepte d'aider les autorités newyorkaises à faciliter le transport des leurs par l'entremise d'une société qui a la chance de compter parmi son conseil d'administration un membre très avantant?

Il s'agit de l'honorable Jean-Pierre Goyer, C.P., C.R., déjà mentionné. Si cela ne démontre pas hors de tout doute à tous les députés présents à la Chambre des communes la nécessité d'exiger de la SEE qu'elle rende des comptes au Parlement, je me demande bien ce qui y réussira.

Les dépenses de la SEE ne font pas l'objet d'un examen satisfaisant ici au Parlement. La Société n'est pas tenue de déposer son budget d'exploitation, son budget d'investissements ni aucune information sur ses effectifs. Elle peut emprunter de l'argent au nom des contribuables canadiens, de

leurs enfants et de leurs petits-enfants sans avoir à demander l'autorisation du Parlement. Mais cela est assez peu surprenant pour quiconque a suivi les activités et les dépenses du gouvernement au fil des années.

En 1979, le vérificateur général, James J. Macdonnell, avait clairement dénoncé le fait que le gouvernement intervenait de plus en plus mais rendait de moins en moins de comptes. Ses rapports étaient fondés sur les résultats de quatre études effectuées dans tous les ministères, chacune portant sur un aspect différent de la gestion financière, du contrôle et de la responsabilité. On avait consacré plus de 100,000 heures de travail professionnel à chacune de ces études qui, par leur envergure et leur portée, pouvaient se comparer à des commissions royales. Ces résultats revêtent aujourd'hui autant d'importance qu'en 1979. En voici les conclusions claires et précises: on a perdu le contrôle des deniers publics au Canada. Les bureaucrates finissent par croire que c'est le contribuable qui est responsable envers le Parlement.

En 1978, dans un rapport présenté à la Chambre à propos de la croissance exagérée des dépenses et de son incidence sur l'efficacité de la gestion, Macdonnell avait déclaré que:

Si nos constatations sont une forme de condamnation, il s'agit de la condamnation du système qui, apparemment, attache plus d'importance à l'élaboration d'initiatives de politique et de nouveaux programmes, qu'aux principes et aux pratiques bien établies pour obtenir une gestion économique, rentable et efficace des ressources.

Et il poursuit ainsi:

Dans un milieu où il semblait relativement facile de se procurer des fonds publics pratiquement inépuisables, il n'est guère surprenant qu'on n'ait pas songé à récompenser les gestionnaires qui faisaient preuve de frugalité, voire de parcimonie, dans l'utilisation des fonds publics ou qui réalisaient des projets efficaces à temps et à bon compte.

Il est en effet déplorable que le gouvernement n'ait pas su mettre à profit la grande perspicacité et intelligence de J. J. Macdonnell et que, au lieu de tenir compte de l'avertissement, il ait continué à s'immiscer dans l'économie et à dépenser à un rythme effarant.

Il est absolument déplorable de songer à accroître le budget d'une autre société d'État sur laquelle nous n'exerçons aucun contrôle. Le professeur H. S. Ferms de Birmingham en Angleterre suggérait dans son livre intitulé «The Disease of Government»:

Par suite de l'intervention soutenue du gouvernement dans l'économie et de la création d'institutions industrielles gouvernementales de planification et de gestion investies d'un pouvoir de réglementation... la fin des économies de marché approche... Les gouvernements, pour être efficaces en tant qu'organismes de coopération sociale, doivent définir et limiter leur rôle dans la collectivité, sans quoi ils sont source de confusion, de désordre et autres problèmes graves... Il est généralement admis qu'il faut limiter le pouvoir des gouvernements pour préserver la liberté et la paix.

Voilà exactement pourquoi le parti conservateur est contre le projet de loi C-110 qui portera à 44.5 milliards de dollars la somme que la SEE pourrait emprunter, prêter et assurer sans que le Parlement puisse exercer un contrôle suffisant. Notre parti défend les intérêts de tous les contribuables canadiens qui ne veulent plus être induits en erreur et trompés à propos des dépenses gouvernementales. Ils s'attendent à ce que le gouvernement suive l'exemple des entreprises qui rendent des comptes à ceux qui y ont investi de l'argent.

Un ancien secrétaire du Trésor américain, William Simon, avait dit à ce sujet:

... les gens doivent apprendre à exiger qu'on réduise la bureaucratie. Tout ce qu'ils ont à perdre ce sont des règlements étouffants pour gagner en contrepartie la liberté, la productivité et des emplois.